



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

U.207

(03/93)

COMMUTATION TÉLÉGRAPHIQUE SERVICE TÉLEX INTERNATIONAL

**CONDITIONS TECHNIQUES À REMPLIR
POUR LE TRANSFERT DE MESSAGES
ENTRE TERMINAUX DU SERVICE
TÉLEX INTERNATIONAL ET TÉLÉCOPIEURS
DU GROUPE 3 CONNECTÉS AU
RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE PUBLIC COMMUTÉ**

Recommandation UIT-T U.207

(Antérieurement «Recommandation du CCITT»)

AVANT-PROPOS

L'UIT-T (Secteur de la normalisation des télécommunications) est un organe permanent de l'Union internationale des télécommunications (UIT). Il est chargé de l'étude des questions techniques, d'exploitation et de tarification, et émet à ce sujet des Recommandations en vue de la normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale.

La Conférence mondiale de normalisation des télécommunications (CMNT), qui se réunit tous les quatre ans, détermine les thèmes que les Commissions d'études de l'UIT-T doivent examiner et à propos desquels elles doivent émettre des Recommandations.

La Recommandation UIT-T U.207, élaborée par la Commission d'études IX (1988-1993) de l'UIT-T, a été approuvée par la CMNT (Helsinki, 1-12 mars 1993).

NOTES

1 Suite au processus de réforme entrepris au sein de l'Union internationale des télécommunications (UIT), le CCITT n'existe plus depuis le 28 février 1993. Il est remplacé par le Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT (UIT-T) créé le 1^{er} mars 1993. De même, le CCIR et l'IFRB ont été remplacés par le Secteur des radiocommunications.

Afin de ne pas retarder la publication de la présente Recommandation, aucun changement n'a été apporté aux mentions contenant les sigles CCITT, CCIR et IFRB ou aux entités qui leur sont associées, comme «Assemblée plénière», «Secrétariat», etc. Les futures éditions de la présente Recommandation adopteront la terminologie appropriée reflétant la nouvelle structure de l'UIT.

2 Dans la présente Recommandation, le terme «Administration» désigne indifféremment une administration de télécommunication ou une exploitation reconnue.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
1 Introduction	1
2 Service d'interfonctionnement de base.....	1
3 Interfonctionnement dans le sens télex vers télécopie.....	2
4 Notifications	7
5 Interfonctionnement dans le sens télécopie vers télex.....	7
Annexe A – Réactions à des conditions anormales pendant l'introduction du texte depuis le côté télex	8

CONDITIONS TECHNIQUES À REMPLIR POUR LE TRANSFERT DE MESSAGES ENTRE TERMINAUX DU SERVICE TÉLEX INTERNATIONAL ET TÉLÉCOPIEURS DU GROUPE 3 CONNECTÉS AU RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE PUBLIC COMMUTÉ

(Helsinki, 1993)

1 Introduction

La présente Recommandation définit les conditions techniques à remplir pour le transfert de messages entre terminaux du service télex international et télécopieurs de groupe 3 connectés au réseau téléphonique public commuté (RTPL).

L'interfonctionnement avec les télécopieurs du groupe 4 appelle un complément d'étude.

2 Service d'interfonctionnement de base

2.1 L'interfonctionnement est réalisé au moyen d'une fonction d'interfonctionnement télex/télécopie (FAXIWF) (*telex/facsimile interworking facility*). Le transfert de messages est assuré via cette (FAXIWF) en mode enregistrement et retransmission.

2.2 La FAXIWF assure l'accès aussi bien à partir de terminaux télex à commande manuelle qu'à partir de dispositifs d'émission automatiques télex (TAED) (*telex automatic emitting devices*).

2.3 Dans le sens télex-télécopie, la FAXIWF assure les fonctions suivantes:

- acceptation des messages provenant du côté télex, avec l'information d'adressage qui les accompagne;
- subdivision du texte reçu en pages et élaboration d'une «page d'en-tête» (ou d'un «annonciateur») contenant toutes les informations nécessaires au rappel et qui sera remise au côté «télécopieur»;
- dès la fin de la réception, remise immédiate de ces messages au télécopieur demandé, avec répétition des tentatives de remise, le cas échéant;
- envoi de notifications de non-remise.

2.4 Outre les fonctions de base, les fonctions complémentaires suivantes peuvent être assurées:

- adressage multiple (non applicable dans le cas d'une sélection en une étape). Cette fonction peut être interdite dans le cas d'une liaison internationale sauf accord bilatéral entre l'Administration de l'appelant et le fournisseur de la FAXIWF. Lorsque cette fonction est assurée, la FAXIWF doit pouvoir accepter au moins 20 adresses de télécopieurs (adresses RTPC) dans un appel à adressage multiple;
- messages de suivi (non applicables dans le cas d'une sélection en une étape);
- annulation du message pendant l'émission du texte. Pour demander une annulation du message, le demandeur envoie la séquence FFFF. En réponse, la FAXIWF renvoie la séquence ANUL ANUL;
- avis de remise effectuée;
- interrogation (état, annulation), comme défini dans la Recommandation U.220;
- information «à l'attention de» selon la Recommandation U.80;
- la numérotation abrégée et les listes d'adresses préenregistrées qui relèvent de la compétence nationale (non applicables dans le cas d'une numérotation en un temps).

2.5 Types d'interfonctionnement

L'interfonctionnement du service télex et du service de télécopie se fait dans deux sens:

- a) télex-télécopie: cet interfonctionnement est décrit à l'article 3;
- b) télécopie-télex: cet interfonctionnement est décrit à l'article 5.

2.6 Méthodes d'accès proposées à l'abonné au service télex

Pour accéder à la FAXIWF, l'abonné télex dispose des trois méthodes suivantes qui, toutes, reposent sur les principes de l'enregistrement et de la retransmission:

- sélection en une étape. Cette méthode est décrite au 3.1;
- sélection en deux étapes. Cette méthode est décrite au 3.2;
- accès par l'intermédiaire d'une unité d'enregistrement et de retransmission. Cette méthode, qui permet de combiner les adresses de différents services (par exemple télex, télétexte, vidéotex, etc.) dans une communication à adresses multiples, est décrite dans les Recommandations U.80 et U.200.

Les caractéristiques de service correspondant aux méthodes a) et b) sont décrites dans la Recommandation F.87.

2.7 Lorsqu'il existe une fonction d'interfonctionnement de télex en mode paquet (TPIWF) conforme à la Recommandation U.203, il est possible de prévoir des dispositions permettant aux équipements terminaux de transmission de données (ETTD) connectés à un réseau public pour données à commutation par paquets (RPDCP) d'accéder au côté télex d'une FAXIWF.

3 Interfonctionnement dans le sens télex vers télécopie

3.1 Accès par sélection en une étape à la fonction d'interfonctionnement télex/télécopie (FAXIWF)

Pour l'abonné au service télex, la procédure à suivre est la même que dans le cas d'une communication télex normale. L'abonné peut aussi communiquer son indicatif au début et à la fin de la communication, conformément à la Recommandation F.60.

Aucune distinction n'est nécessaire pour identifier le terminal selon qu'il est manuel ou automatique (TAED).

La Figure 1 et les notes qui s'y rapportent illustrent cette procédure en détail.

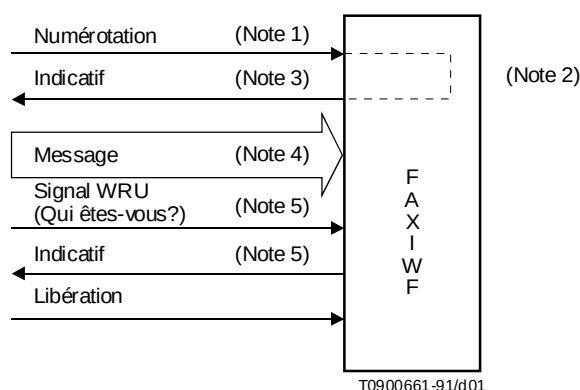


FIGURE 1/U.207

Accès avec sélection en une étape à la fonction d'interfonctionnement télex/télécopie (FAXIWF)

3.1.1 Note 1 concernant la Figure 1

Les informations de sélection (y compris le code de zone géographique conformément à la Recommandation F.69 et un éventuel préfixe national), pour l'utilisateur du service de télécopie, ne doivent pas comprendre plus de 12 chiffres.

En général, il en découle que chaque utilisateur du service de télécopie qui désire communiquer avec des abonnés télex doit être enregistré et qu'un numéro télex différent de son numéro de télécopie doit lui être attribué.

3.1.2 Note 2 concernant la Figure 1

La validation, effectuée au niveau de la FAXIWF, a pour objet de savoir:

- si le numéro composé correspond à un utilisateur enregistré du service de télécopie;
- l'état de l'utilisateur du service de télécopie (qui peut être signalé «non prêt» sur la liste d'enregistrement).

Si la validation échoue, la FAXIWF doit renvoyer le signal de service NP (pas ou plus d'abonné) et libérer la communication.

Lorsque l'usager de la télécopie est signalé dans un état «non prêt», la FAXIWF renvoie le signal de service approprié (conformément à la Recommandation U.45) à l'abonné télex demandeur et libère la communication.

3.1.3 Note 3 concernant la Figure 1

L'indicatif de l'utilisateur du service de télécopie sera conforme à la Recommandation F.74 et contiendra le numéro d'appel national complet, y compris un préfixe éventuel.

La partie en lettres de l'indicatif peut être enregistrée auprès de la FAXIWF, avec un indicatif propre à chaque usager enregistré du service de télécopie.

Faute d'enregistrement, la chaîne de caractères «FAX» sera utilisée comme partie lettres de tous les indicatifs.

3.1.4 Note 4 concernant la Figure 1

Une fois l'indicatif fourni, la liaison est transparente pour le demandeur. L'Annexe A (conditions anormales) décrit la réaction de la FAXIWF à des caractères ou à des chaînes de caractères impossibles à afficher sur un télécopieur.

3.1.5 Note 5 concernant la Figure 1

Au signal WRU (Qui êtes-vous?) reçu de l'abonné télex à un moment quelconque de l'émission du message, la FAXIWF répond en renvoyant l'indicatif de l'usager du service de télécopie comme indiqué au 3.1.3.

3.2 Accès avec sélection en deux étapes à la fonction d'interfonctionnement télex/télécopie (FAXIWF)

L'interfonctionnement dans le sens télex vers télécopie avec numérotation en deux temps est décrit dans la Figure 2 et les Notes qui s'y rapportent.

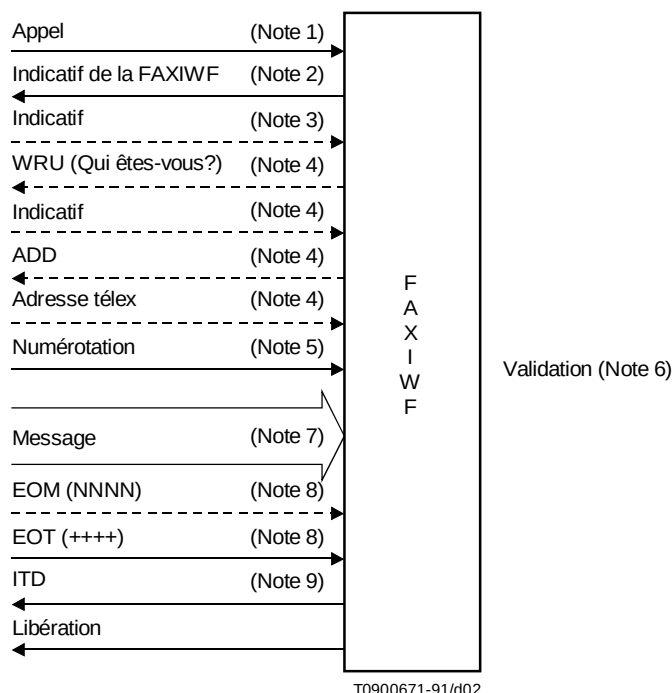


FIGURE 2/U.207

Accès avec sélection en deux étapes à une fonction d'interfonctionnement télex/télécopie (FAXIWF)

3.2.1 Note 1 concernant la Figure 2

Pour établir la communication avec la FAXIWF, l'abonné télex applique les procédures télex normales.

3.2.2 Note 2 concernant la Figure 2

Le codage de l'indicatif de la FAXIWF est le suivant:

«Figs», «CR», «LF», «numéro national de la FAXIWF», «Ltrs», «SP», «FAXIWF», «SP», «0»

0 est le code d'identification du réseau télex, par exemple A pour Autriche.

Le champ 0 doit être rempli avec des caractères de la série lettres, conformément à la Recommandation F.60.

Exemple: 760000 faxiwf a

3.2.3 Note 3 concernant la Figure 2

L'abonné télex peut envoyer son indicatif à ce point de la procédure. Il en sera toujours ainsi en cas d'utilisation d'un dispositif automatique d'émission télex (TAED) et l'indicatif sera dans ce cas suivi par une séquence CI.

3.2.4 Note 4 concernant la Figure 2

Conformément à la Recommandation S.23, un signal WRU (Qui êtes-vous?) peut être envoyé au demandeur pour obtenir son indicatif. Ce dernier sera évalué conformément aux dispositions de la Recommandation U.74.

Si, dans le cas d'un terminal non automatique, l'indicatif ne peut permettre de retrouver l'adresse télex, la FAXIWF enverra au demandeur un signal d'incitation «ADD» pour obtenir son adresse télex.

En réponse à l'incitation «ADD», le demandeur fournit son adresse télex sous la forme suivante:

«Chiffres», adresse télex, «CR», «LF», «CR», «LF».

L'adresse télex peut être précédée par «ADD».

L'adresse télex doit se composer du code géographique de la Recommandation F.69 et du numéro national. La FAXIWF peut valider l'adresse télex (par exemple validité du code F.69 et longueur du numéro).

Lorsque le terminal appelant est un TAED (dispositif automatique d'émission télex), l'indicatif doit être fourni par le demandeur conformément au 3.2.3. L'adresse télex, lorsqu'elle n'est pas extraite de l'indicatif, doit avoir été fournie par le demandeur au moment de l'émission de l'adresse, comme cela est indiqué au 3.2.5.2. Si l'abonné au service télex n'envoie pas son adresse télex dans les 15 secondes, la FAXIWF envoie un autre signal d'incitation «ADD». Si l'abonné au service télex n'envoie toujours pas son adresse télex, la FAXIWF libère la communication.

L'indicatif et l'adresse télex de l'abonné au service télex doivent être compris dans la page d'en-tête (ou dans l'annonceur) qui doit être transmise au télécopieur appelé.

3.2.5 Note 5 concernant la Figure 2

L'adresse de télécopie est en général l'adresse E.164 du télécopieur; elle peut être (à titre facultatif en ce qui concerne le demandeur) précédée de l'identificateur de service «FAX».

Si l'émission de la numérotation ne commence pas dans les 3 secondes, la FAXIWF renverra le code de service GA.

La numérotation est séparée du message par la séquence de fin d'adresse «BT».

Lorsque la FAXIWF offre (à titre facultatif) une notification de remise positive PDNC (*positive delivery notification*), l'abonné appelant peut demander cette notification en concluant la ligne d'adresse pertinente par «ACK» (accusé de réception) (voir les exemples suivants).

La numérotation peut adopter l'un des formats suivants:

3.2.5.1 «CR», «LF», «Figs», Adresse télécopie, + , «CR», «LF», «Ltrs», BT

Ce format, normalement utilisé par un terminal de télex à commande manuelle, permet à la FAXIWF d'envoyer des incitations.

Exemple:

43150145207+

BT

3.2.5.2 «CR», «LF», «LTTRS», «CI», «CR», «LF», ADD, «Figs», Adresse télex, «CR», «LF», «CR», «LF», «Figs», Adresse télécopie, +, «CR», «LF», «Ltrs», BT

L'adresse télex est celle du demandeur; elle se compose du code F.69 et du numéro national. Lorsque le demandeur dispose d'un indicatif pouvant être traité conformément à la Recommandation U.74 et qu'il a déjà fourni cet indicatif (voir 3.2.3), l'introduction de l'adresse télex peut être omise.

Lorsque le demandeur n'a pas fourni son adresse télex et que son indicatif ne peut pas être traité conformément à la Recommandation U.74, la FAXIWF libère la communication.

Ce format est en général utilisé par les dispositifs automatiques d'émission télex (TAED). Dans ce cas, la FAXIWF ne peut pas envoyer d'incitation.

Exemples:

- a) CI
ADD42609600
43150145207+
BT
- b) CI
3531778800+,ACK
BT

3.2.5.3 Lorsque le multi-adressage est possible, chaque adresse commence sur une nouvelle ligne et se termine par le signe «+» (fin d'adresse)

Exemples:

- a) 43150145207+(zu handen herrn berger)
43250260+
33130731660+(à l'attention de m. prost), ACK
BT
- b) CI
ADD4710050
33130731660+
44188002500+(attention m. mansell), ACK
4978122273+
BT

3.2.6 Note 6 concernant la Figure 2

A titre facultatif, une validation par une base de données peut être faite, par exemple en ce qui concerne la longueur du numéro, les chiffres significatifs, l'indicatif téléphonique de pays, etc.

Lorsque le résultat de la validation est négatif, la FAXIWF arrête l'émission du message en envoyant une séquence de caractères «TTT...» suivi d'un signal de service «NP».

3.2.7 Note 7 concernant la Figure 2

Comme cela est précisé en A.6, un signal d'incitation «GA» est envoyé à l'utilisateur télex lorsqu'il ne commence pas l'émission du message dans un délai de 30 secondes.

L'Annexe A (conditions anormales) explicite la réaction de la FAXIWF à des caractères ou des chaînes de caractères ne pouvant pas être affichés sur un terminal de télécopie.

3.2.8 Note 8 concernant la Figure 2

Dans le cas d'un message de suivi, l'abonné télex utilise 4 combinaisons n° 14 dans la série lettres (NNNN) comme indicateur de fin de message (EOM) (*end of message*). Il peut ainsi introduire immédiatement le message suivant, en commençant par l'adresse demandée (comme cela est décrit au 3.2.5).

L'abonné télex peut aussi utiliser la séquence NNNNACK. La FAXIWF accuse alors réception des messages non encore confirmés et fournit un IMA (accusé de dépôt) comportant:

- la chaîne de caractères IMA;
- la date et l'heure;
- le(s) numéro(s) de référence du (des) message(s).

Après le dernier (ou le seul) appel d'une session, l'abonné au service télex envoie une séquence de 4 combinaisons n° 26 dans la série chiffres (++++), que la FAXIWF interprète comme un signal de fin de transaction (EOT) (*end of transaction*).

Lorsque le télex appelant n'envoie pas la séquence EOT (ce qui est normal dans le cas d'un TAED), le message est accepté comme étant complet et retransmis tel qu'il a été reçu.

3.2.9 Note 9 concernant la Figure 2

Après réception de la séquence EOT, la FAXIWF envoie à l'abonné télex une notification ITD (transaction entrée acceptée pour remise) comme cela est décrit dans la Recommandation U.80.

3.3 Remise aux télécopieurs

3.3.1 Lorsque la FAXIWF a reçu l'intégralité du message provenant du côté télex, elle procède à une tentative de remise du message au côté télécopie dès que cela est opérationnellement envisageable. La procédure de remise est la même que dans le cas de communications normales «télécopieur à télécopieur» dans le groupe 3 (procédure décrite dans la Recommandation T.30). Si la première tentative de remise échoue, c'est-à-dire si le message complet n'a pas été remis, la FAXIWF peut lancer de nouvelles tentatives conformément aux règles nationales établies pour le rappel au sein du RTPC.

3.3.2 Les messages déposés auprès d'une FAXIWF ou d'une unité d'enregistrement et de retransmission pour remise à un télécopieur peuvent être d'une longueur quelconque.

3.3.3 La FAXIWF subdivise le message en parties comportant chacune – à l'exception de la dernière – 55 lignes. Chaque partie est remise au télécopieur sous forme de «page». La ligne d'en-tête de chaque page contient la référence du message et les informations de pagination (par exemple page 1 sur 4).

3.3.4 Une remise de message se décompose comme suit:

- a) Une «page d'en-tête» facultative contenant:
 - l'information de référence du message, qui peut préciser la date et l'heure de dépôt;
 - l'identification (indicatif et adresse télex) de l'abonné demandeur. Cette identification n'est requise que dans le cas d'une FAXIWF à accès avec sélection en deux étapes (voir 3.2) ou dans celui d'une unité d'enregistrement et de retransmission (voir la Recommandation U.200). Dans le cas d'une FAXIWF à accès avec numérotation en un temps, l'indicatif du demandeur apparaît dans le message;
 - l'indication du nombre de pages;
 - la numérotation, telle qu'elle est donnée par le demandeur. Il s'agit du numéro télex enregistré dans le cas de l'accès avec sélection en une étape (voir 3.1) ou du numéro E.164 dans le cas d'un accès avec numérotation en deux temps (voir 3.2) et dans celui de l'accès avec enregistrement et retransmission (voir la Recommandation U.200);
 - les informations «à l'attention de» (seulement dans le cas de l'accès avec numérotation en deux temps ou au moyen d'une unité d'enregistrement et retransmission, et si cela est prévu par le demandeur);
 - la date et l'heure de dépôt, si elles ne figurent pas dans l'information de référence du message (facultatives);
 - la date et l'heure de remise (facultatives).
- b) La ou les pages du message, chacune avec une ligne d'en-tête, contenant:
 - l'information de référence du message;
 - le numéro de page.

En l'absence de «page d'en-tête», un «annonciateur» comprenant à tout le moins l'information de rappel (indicatif télex et adresse télex) doit être adjoint au début de la première page du message.

3.3.5 Remise partielle

Lorsqu'un message n'est que partiellement remis (par exemple, en raison d'une rupture de connexion du RTPC), la FAXIWF rétablit la connexion et réexpédie le message en commençant après la dernière page remise avec succès.

4 Notifications

Normalement, les notifications ne concernent que les FAXIWF avec accès par numérotation en 2 temps.

Lorsque le message d'entrée utilise le multi-adressage, les notifications se feront toujours «par adresse destinataire».

Si la FAXIWF, après 8 tentatives au maximum, n'est toujours pas en mesure de remettre un message de notification quelconque à l'abonné demandeur, le message sera dévié vers un poste d'assistance en vue de son traitement manuel.

4.1 Notification de non-remise (NDN) (*non-delivery notification*)

Lorsque le message n'a pas été remis ou n'a été que partiellement remis à sa destination, il est obligatoire de fournir à l'abonné télex une notification de non-remise. Cependant, si l'adresse télex de l'abonné demandeur n'est pas disponible (voir 3.2.4), la notification sera déviée vers un poste d'assistance en vue de son traitement manuel.

La NDN devra comprendre les éléments suivants:

- numéro de référence du message;
- date et heure d'acceptation du message;
- date et heure de la dernière tentative de remise;
- nombre de tentatives de remise effectuées;
- indicatif et adresse télex de l'expéditeur;
- ligne d'adresse, telle que fournie par le demandeur;
- nombre de pages remises (par exemple 2 sur 3);
- identité de la station appelée (CSID) (*called station identity*), lorsqu'elle est disponible.

La NDN doit être fournie dès que possible après la fin du cycle des tentatives de remise.

4.2 Notification de remise positive (PDN) (*positive-delivery notification*)

Une notification de remise positive peut être fournie par la FAXIWF, soit pour tous les messages envoyés, soit pour chaque message sur demande individuelle de l'abonné télex appelant (voir 3.2.4). Lorsqu'elle est fournie, cette notification comprend les éléments suivants:

- numéro de référence du message;
- date et heure d'acceptation du message;
- date et heure de fin de remise;
- nombre de tentatives de remise effectuées;
- indicatif et adresse télex de l'expéditeur;
- ligne d'adresse, telle que fournie par le demandeur;
- nombre de pages remises (par exemple 3 sur 3);
- identité de la station appelée (CSID), lorsqu'elle est disponible.

4.3 Journal

Un journal peut être fourni par la FAXIWF, soit de façon générale, soit sur abonnement, par tranche de 24 heures. Le contenu et la présentation du journal relèvent de la compétence nationale.

4.4 Lorsqu'une notification ne peut être remise du fait de l'impossibilité de joindre l'abonné au service télex, sur une période maximale de 8 heures, la notification est renvoyée vers un poste d'assistance télex pour traitement manuel.

5 Interfonctionnement dans le sens télécopie vers télex

L'interfonctionnement dans le sens télécopie vers télex appelle un complément d'étude.

Annexe A

Réactions à des conditions anormales pendant l'introduction du texte depuis le côté télex

(Cette annexe fait partie intégrante de la présente Recommandation)

La présente annexe n'est valable que pour l'accès avec numérotation en un temps (voir 3.1) et en deux temps (voir 3.2). Pour l'accès à une unité d'enregistrement et retransmission (décrit dans la Recommandation U.200), les renseignements pertinents se trouvent dans la Recommandation U.80 (article 6).

A.1 Libération de la connexion télex sans signal de fin de transaction (EOT) (ne s'applique qu'à l'accès avec sélection en deux étapes)

Après la libération d'une communication sans signal de fin de message (EOM) ou de fin de transaction (EOT), la FAXIWF envoie le message au télécopieur. Il convient d'ajouter un en-tête au message comme défini dans la Recommandation F.87, soit sur la page d'en-tête (si elle existe), soit sur la première page du message, pour informer l'utilisateur du service de télécopie que le message est peut-être incomplet. Le contenu de cet en-tête et la langue dans laquelle il est établi relèvent de la compétence nationale.

A.2 L'abonné télex fait une pause pendant l'introduction de l'information d'adresse (ne s'applique qu'à l'accès avec sélection en deux étapes)

S'il s'écoule un délai de plus de 15 secondes avant le début de l'introduction de l'adresse ou entre deux caractères lors de l'introduction de l'adresse, la FAXIWF doit renvoyer un message de service «NP» et libérer la communication.

A.3 La FAXIWF détecte une adresse non valable avant la séquence de fin d'adresse «BT» (ne s'applique qu'à l'accès avec sélection en deux étapes)

Lorsque la FAXIWF, à l'issue de la validation, détecte une adresse de télécopie non valable, elle renvoie la mention «ITR» au demandeur et met fin à la connexion.

A.4 L'abonné télex introduit un nombre d'adresses supérieur au nombre autorisé (ne s'applique qu'à l'accès avec sélection en deux étapes)

La FAXIWF continue d'accepter l'introduction d'un nombre X de lignes d'adresse et indique au demandeur, dans l'IMA (accusé de dépôt), le nombre d'adresses acceptées.

La FAXIWF cherche à interrompre la transmission, et

- si le demandeur cesse effectivement de transmettre, elle lui indique le nombre d'adresses acceptées et envoie le signal «GA» pour l'introduction du message;
- si le demandeur continue à émettre, elle met fin à la connexion.

La FAXIWF envoie le signal «TMA» et met fin à la connexion.

A.5 La FAXIWF détecte les signaux EOM ou EOT mais ne détecte aucun message (ne s'applique qu'à l'accès avec sélection en deux étapes)

La FAXIWF envoie le signal «ANUL ANUL» au demandeur et met fin à la connexion.

A.6 L'abonné au service télex s'interrompt pendant ou avant l'introduction du message

- a) Si un délai de plus de 30 secondes s'écoule avant le début de l'introduction du message, la FAXIWF envoie à l'abonné télex un signal d'incitation «GA». Si aucun texte n'est introduit pendant un autre délai de 30 secondes, la FAXIWF libère la communication avec le code de service BK.
- b) S'il y a une pause de 30 secondes au cours de l'introduction du message, la FAXIWF envoie un signal d'incitation «GA» à l'abonné télex. Si aucun autre texte n'est introduit pendant un autre délai de 30 secondes, la FAXIWF libère la communication dans la direction télex avec le code de service BK et envoie au télécopieur le message tel que reçu, avec un en-tête comme celui qui est défini à la condition anormale A.1.

A.7 L'abonné télex envoie un signal WRU (Qui êtes-vous?) à la FAXIWF pendant l'introduction du texte

- a) Dans le cas de l'accès avec sélection en une étape, cela n'est pas considéré comme une condition anormale (voir la Note 5 concernant la Figure 1).
- b) Dans le cas de l'accès avec numérotation en deux temps, la FAXIWF doit renvoyer son propre indicatif. Le signal WRU (et l'indicatif de la FAXIWF) ne doit pas faire partie du message envoyé au terminal de télécopie.

A.8 L'abonné télex envoie le texte après le signal de fin de transaction (EOT) (ne s'applique qu'à l'accès avec sélection en deux étapes)

Tous les caractères reçus après le signal de fin de transaction (EOT) (à l'exception d'un signal WRU) sont ignorés. La FAXIWF utilise les caractères «TTT...» pour arrêter la transmission télex.

- Si l'abonné télex cesse d'introduire des caractères, la FAXIWF envoie le signal d'accusé de réception de message, et libère la communication.
- Si l'abonné télex n'arrête pas d'émettre, la FAXIWF libère la communication.

Dans les deux cas, le message reçu (jusqu'au signal EOT) est remis au terminal de télécopie.

Lorsqu'un signal WRU suit la séquence EOT, la FAXIWF répond et ne cherche pas à envoyer le signal IMA.

A.9 L'abonné télex libère la communication après le signal de fin de transaction (EOT) mais avant de recevoir le signal d'accusé de dépôt de message (IMA) (ne s'applique qu'à l'accès avec sélection en deux étapes)

Le message est retransmis au terminal de télécopie.

A.10 L'abonné télex envoie la combinaison numéro 6, 7 ou 8 dans la série chiffres

La FAXIWF:

- ne tient pas compte de ces caractères; ou
- les remplace par des caractères non ITA2 (par exemple, «*»).

A.11 L'abonné télex envoie la combinaison numéro 10 dans la série chiffres («sonnerie»)

La FAXIWF:

- n'en tient pas compte, si d'autres caractères suivent; ou
- renvoie un signal «CI».

A.12 L'abonné télex envoie des signaux répétés inversion-lettre et/ou inversion-chiffres

La FAXIWF ne tient pas compte de ces signaux.

A.13 Débordement de la capacité de mémoire de la FAXIWF

- a) Pour éviter le débordement de la mémoire pendant l'introduction du message, une longueur de message garantie de 24 000 caractères est définie.
- b) La FAXIWF doit envoyer un signal de service «NC» (pas de circuit) si la mémoire dispose de moins de 24 000 caractères pour ce message.
- c) Si un message dépasse 24 000 caractères, la FAXIWF continue à l'accepter s'il reste une capacité de mémoire disponible.
- d) Si le nombre de caractères reçus par la FAXIWF pendant l'introduction d'un message dépasse la capacité de mémoire disponible, la FAXIWF élimine les caractères excédentaires. Elle essaie d'arrêter toute nouvelle émission en envoyant les caractères «TTT...»:
 - si l'abonné télex cesse de transmettre, la FAXIWF renvoie le signal «LDE» – longueur ou durée maximale du message dépassée – (suivi du signal «IMA» dans le cas de l'accès à numérotation en deux temps);
 - si l'abonné télex n'arrête pas la transmission, la FAXIWF libère la communication.

Dans les deux cas, la FAXIWF envoie le message au télécopieur avec un en-tête, comme cela est indiqué dans la condition anormale A.1.